



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 5 juin à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 29 mai 2026, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Madame ABDESLAM Edith, Monsieur BERTAIL Etienne, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame CHAUVIN Emilie, Monsieur CHERON Denis, Madame COTHIER Edith, Monsieur CROTEAU Régis, Monsieur DELIQUAIRE Régis, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEDAIN Philippe, Monsieur LEPAULMIER Jean, Madame LEROY Isabelle, Monsieur PAVLOVIC Nicolas, Madame TURBATTE Béatrice, Monsieur VAUTIER Dominique.

### Absents ou excusés :

Madame MOUROCQ Angélique et Madame VERNET-MORIN Camille.

### Autres excusés ayant donné pouvoir : –

**Secrétaire de séance** : Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 22 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE »
- Actualités

## II. INSTANCES ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES

- Installation du Bureau Syndical
- Délégations de fonction
- Commissions internes
- Commissions obligatoires
- Représentation du syndicat dans les différents comités de pilotages, organismes extérieurs et dans les sociétés de projets
- Règlement intérieur des assemblées

## III. TRAVAUX DES SERVICES

### FINANCES

- Frais de déplacement des élus
- Indemnités de fonction des élus
- Règlement Budgétaire et Financier
- Perception de l'accise sur L'ELECTRICITE : commune d'Orbec
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

**CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

- Convention pour un référentiel commun- terme I
- Convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat départemental d'énergies du Calvados
- Avenant n° 4 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE
- Avenant n° 1 a la convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « e-plans »
- Avenant n° 2 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations
- Convention relative au rattachement d'ouvrages d'un raccordement au réseau gaz favorisant l'injection de gaz renouvelable entre le SDEC ÉNERGIE (Autorité concédante) et GRDF (Noron-l'Abbaye, Saint-Martin-de-Mieux, et Saint-Pierre-du-Bû).

**LE COMPTABLE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE**
**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 13 mars dernier, en vertu des délégations du Comité Syndical du 30 mars 2023 et de celle exceptionnelle du comité du 24 février 2026 relative aux demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité pendant la période électorale :

COMPTABLE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE	
<b>Transition Énergétique</b>	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique (PACTE) : 1ère demande d'Aide financière pour la 1ère année d'accompagnement de la Communauté de Communes PRE-BOCAGE INTERCOM
<b>Mobilité durable</b>	Aides financières - Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion - Commune de Bernières-sur-Mer
<b>Finances</b>	Virement de crédits n° 1-2026 - Budget principal Du chapitre 4581617 au chapitre 4581723 pour couvrir des besoins liés aux travaux de rénovation énergétique réalisés sous mandat de maîtrise d'ouvrage
<b>Finances</b>	Virement de crédits n° 2-2026 - Budget principal Du chapitre 4581926 aux chapitres 4582723 et 4582724 en dépenses pour couvrir des besoins liés aux travaux de rénovation énergétique réalisés sous mandat de maîtrise d'ouvrage
<b>Ressources Humaines</b>	Convention d'adhésion au service de santé au travail du Centre de Gestion du Calvados - Avenant n° 1
<b>Ressources Humaines</b>	Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 2600570 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen
<b>Ressources Numériques</b>	Conventionnement avec la mission d'accompagnement du Centre de Gestion du Calvados pour la mise en conformité à la réglementation sur l'intelligence artificielle
<b>Réseaux Electriques</b>	Programme de travaux de raccordement - 4ème tranche 2026

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 13 mars 2026.*

**MARCHES PUBLICS**

 ○ Consultations en cours

Madame la Présidente présente les consultations lancées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Type de procédure
Fourniture de luminaires LED peints pré-cablés, certifiés ZHAGA D4I pour éclairage routier ou résidentiel	Appel d'offres ouvert
Renouvellement de l'exposition 2050	Marché sans publicité ni mise en concurrence

*Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.*

 ○ Reconductions de marchés :

Les reconductions de marchés suivantes sont rappelées au Bureau Syndical :

Marchés	Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Prestations de communication	2 Création graphique	SARL UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12 mois + 3*12 mois	03/10/2024	03/10/2026	02/10/2028
	3 Impression	CAEN REPRO	12 mois + 3*12 mois	04/10/2024	04/10/2026	03/10/2028
Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle de la commune d'Evrecy (14)	-	ATELIER TOT	24 mois + 1*12 mois	21/10/2024	21/10/2026	20/10/2028
Entretien annuel et dépannage des chaufferies biomasses et de leurs équipements annexes	-	IDEX ENERGIES	12 mois + 2*12 mois	08/10/2024	08/10/2026	07/10/2027
Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public	-	ARCOM	12 mois + 3*12 mois	04/10/2024	04/10/2026	03/10/2028
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)	-	SAS SOGELINK	12 mois + 3*12 mois	01/10/2025	01/10/2026	30/09/2029
Logiciel de gestion des absences et du temps	-	HOROQUARTZ	12 mois + 3*12 mois	08/11/2024	08/11/2026	07/11/2028
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	-	SIRAP SASU	12 mois + 3*12 mois	07/10/2024	07/10/2026	06/10/2028
Application mobile de signalement	-	LUMIPLAN	12 mois + 3*12 mois	07/10/2024	07/10/2026	06/10/2028

*Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.*

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, Madame la Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2026				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1 - CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	MARTRAGNY TP	Réfection de tranchés en enrobés	10 284,30 €
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	FORAGES DU NORD OUEST	Travaux de forages dirigés	10 454,00 €
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge				2 844,00 €
5 - CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon				3 420,00 €
1- CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfection de voiries	15 000,00 €
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge				15 000,00 €
5 - CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon				15 000,00 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2026				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
3 - CC Coeur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfection de voiries	80 000,00 €
4 - CU Caen la Mer Ouest				80 000,00 €
6 - CU Caen la Mer Nord				80 000,00 €
14 - CC Vallées de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud				80 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	BREYNE Florian	Travaux de terrassement en partie privée	15 000,00 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				15 000,00 €
11 - CC Val Es Dunes				15 000,00 €
2 - CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	30 000,00 €

1 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	HARIVEL	Travaux divers de terrassement	30 000,00 €
2 - CC Bayeux Intercom				30 000,00 €
12 - CU Caen la Mer Est				30 000,00 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				30 000,00 €
1 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	HTA ENERGIE OUEST	Raccordements électriques	10 000,00 €
2 - CC Bayeux Intercom				10 000,00 €
12 - CU Caen la Mer Est				10 000,00 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				10 000,00 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	COLAS	Réfection de tranchée en enrobé noir	22 000,00 €
1 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Forages dirigés	30 000,00 €
12 - CU Caen la Mer Est				30 000,00 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				30 000,00 €
1 - CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	100 000,00 €
12 - CU Caen la Mer Est				100 000,00 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				100 000,00 €

**Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024**

Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	38 048,50 €
10A - CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	FORAGES DU NORD OUEST	Travaux de forage	7 775,00 €
9A - CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	BREYNE Florian	Travaux de terrassement en partie privée	15 000,00 €
10A - CA Lisieux Normandie				15 000,00 €
16A - CC Pré-Bocage Intercom	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfection de voiries	50 000,00 €
13A - CC Cingal Suisse Normande				50 000,00 €
5A - CC Seules Terre et Mer				50 000,00 €

**Travaux et maintenance EP/SL - 2023**

Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
LISIEUX - VAL ES DUNES - PAYS DE FALAISE	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	TRANSITEC INGENIEURS CONSELS	Demande d'étude CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX -	3 432,50 €

**Travaux pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Soulevre-en-Bocage**

Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1 - Gros œuvre-carrelage	CORBIN	OUEST FACADE	Ravalement	9 990,54 €
	CORBIN	DUBOURG DECO	Menuiseries et peintures	21 003,00 €

**Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
LOAD STATIONS + RESONANCE	E-VOLTA	Mise à jour de bornes IRVE et mise en service	800,00 €

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

**TRANSFERTS DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES, A HYDROGENE RECHARGEABLES – IRVE »**

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables – IRVE » suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 13 mars 2026 :

Collectivité	Date de la délibération	Valeur de l'actif à la date du transfert
ESSON	3 mars 2026	0 €
CONDE SUR SEULLES	22 mars 2026	
GONNEVILLE-EN-AUGE	27 avril 2026	
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	28 avril 2026	

Les communes ne possèdent pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il est proposé de fixer la valeur des patrimoines à 0 € à la date de ces transferts.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes d'Esson, Condé-sur-Seulles, Gonnevillle-en-Auge et Saint-Etienne-la-Thillaye ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date des transferts de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes d'Esson, Condé-sur-Seulles, Gonnevillle-en-Auge et Saint-Etienne-la-Thillaye s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACTUALITES
 

---

 ➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 11 juin 2026

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 11 juin 2026 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 mai 2026,</li> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li> <li>- État des adhésions et des transferts de compétences,</li> <li>- Agenda du Comité Syndical.</li> </ul>
<b>Intérêt commun</b>	<b>INSTANCES ET REPRESENTATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Bureau Syndical : domaines de compétences des vice-présidences, composition des commissions internes</li> <li>- Règlement intérieur des assemblées</li> <li>- Information relative à la composition de la commission consultative pour la transition énergétique (CCTE)</li> <li>- Installation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)</li> <li>- Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation des services publics (CDSP)</li> <li>- Représentations extérieures</li> </ul>
	<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de déplacement des représentants au Comité Syndical</li> <li>- Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents</li> <li>- Règlement Budgétaire et Financier</li> <li>- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,</li> <li>- Accise sur l'électricité (commune d'Orbec)</li> </ul>
<b>Intérêt commun</b>	<b>Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention pour un référentiel commun- terme I,</li> <li>- Convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,</li> <li>- Avenant n° 4 à la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE,</li> <li>- Avenant n° 1 a la convention de mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « e-plans ».</li> <li>- Avenant n° 2 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations.</li> </ul>
<b>Compétences optionnelles</b>	<b>Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention relative au rattachement d'ouvrages d'un raccordement au réseau gaz favorisant l'injection de gaz renouvelable entre le SDEC ÉNERGIE (Autorité concédante) et GRDF (NORON-L'ABBAYE - ST-MARTIN-de-MIEUX - ST-PIERRE-DU-BU).</li> </ul>

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

 ➤ Echéancier 2026

L'échéancier des prochaines instances intéressant les membres du Bureau Syndical a été remis sur table.

Madame la Présidente précise que ces derniers sont notamment conviés à participer à la journée du personnel, organisée le 19 juin prochain.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## II- INSTANCES ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES

### INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux statuts du SDEC ÉNERGIE, le Comité Syndical réuni en assemblée le 18 mai dernier a constitué le Bureau Syndical comme suit :

#### PRÉSIDENTE

<b>Catherine GOURNEY-LECONTE</b> <i>Maire de Campagnolles</i>	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
--	--------------------------------

VICE-PRÉSIDENTS		COMMISSION LOCALE D'ENERGIE
1 <sup>er</sup> Vice-Président	<b>Jean-Yves HEURTIN</b> <i>Maire d'Ouilly-le-Tesson</i>	PAYS DE FALAISE
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Rémi BOUGAULT</b> <i>Maire-adjoint de Vierville-sur-Mer</i>	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Marc LECERF</b> <i>Maire de Fleury-sur-Orne</i>	CU CAEN LA MER
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Jean-Luc GUILLOUARD</b> <i>Maire de Colomby-Anguerny</i>	COEUR DE NACRE
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Jean LEPAULMIER</b> <i>Conseiller municipal de Bayeux</i>	BAYEUX INTERCOM
6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	<b>Florence COTHIER</b> <i>Maire de Bonneville-sur-Touques</i>	TERRE D'AUGE
7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	<b>Camille VERNET-MORIN</b> <i>Maire-adjointe de Caen</i>	CU CAEN LA MER
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	<b>Philippe LEDAIN</b> <i>Conseiller municipal d'Equemauville</i>	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	<b>Isabelle LEROY</b> <i>Maire de Le Pin</i>	LISIEUX NORMANDIE

AUTRES MEMBRES		COMMISSION LOCALE D'ENERGIE
1 <sup>er</sup> autre membre	<b>Angélique MOUROCQ</b> <i>Maire déléguée de Ondefontaine (Commune déléguée des Monts d'Aunay)</i>	PRE BOCAGE INTERCOM
2 <sup>ème</sup> autre membre	<b>Hervé GUIMBRETIERE</b> <i>Maire de Moulins-en-Bessin</i>	SEULLES - TERRE ET MER
3 <sup>ème</sup> autre membre	<b>Edith GODIER</b> <i>Maire de Mondrainville</i>	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
4 <sup>ème</sup> autre membre	<b>Abderrahman BOUJRAD</b> <i>Conseiller municipal de Bretteville-sur-Laize</i>	CINGAL - SUISSE NORMANDE
5 <sup>ème</sup> autre membre	<b>Régis CROTEAU</b> <i>Maire de Saint-Sylvain</i>	VAL ES DUNES

6 <sup>me</sup> autre membre	<b>Etienne BERTAIL</b> <i>Maire adjoint de Victot-en-Auge</i>	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
7 <sup>me</sup> autre membre	<b>Dominique VAUTIER</b> <i>Maire-adjoint de Touques</i>	CŒUR COTE - FLEURIE
8 <sup>me</sup> autre membre	<b>Emilie CHAUVIN</b> <i>Maire-adjoint de Port-en-Bessin-Huppain</i>	EPCI
9 <sup>me</sup> autre membre	<b>Béatrice TURBATTE</b> <i>Conseillère municipale de Rosel</i>	CU CAEN LA MER
10 <sup>me</sup> autre membre	<b>Franck GUEGUENIAT</b> <i>Maire d'Epron</i>	CU CAEN LA MER
11 <sup>me</sup> autre membre	<b>Edith ABDESLAM</b> <i>Maire-adjointe de Lion-sur-Mer</i>	COMMUNES DE LA CU CAEN LA MER, MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE
12 <sup>me</sup> autre membre	<b>Denis CHERON</b> <i>Conseiller municipal de La Vespière-Friardel</i>	LISIEUX NORMANDIE
13 <sup>me</sup> autre membre	<b>Régis DELIQUAIRE</b> <i>Maire délégué de Saint-Pierre Tarentaine (Commune déléguée de Souleuvre-en-Bocage)</i>	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14 <sup>me</sup> autre membre	<b>Nicolas PAVLOVIC</b> <i>Maire-adjoint de Cussy</i>	BAYEUX INTERCOM

Le Bureau Syndical est ainsi installé.

#### DELEGATIONS DE FONCTION

En sa qualité d'exécutif du syndicat, Madame la Présidente présente aux membres du Bureau Syndical les délégations de fonction qu'elle a décidé d'attribuer par arrêtés aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Celles-ci de présentent comme suit :

VICE-PRÉSIDENT		DELEGATION
1er Vice-Président	<b>Jean-Yves HEURTIN</b>	Développement économique
2ème Vice-Président	<b>Rémi BOUGAULT</b>	Concessions électricité et gaz
3ème Vice-Président	<b>Marc LECERF</b>	Finances
4ème Vice-Président	<b>Jean-Luc GUILLOUARD</b>	Eclairage public et signalisation lumineuse
5ème Vice-Président	<b>Jean LEPAULMIER</b>	Ressources
6ème Vice-Présidente	<b>Florence COTHIER</b>	Mobilités bas carbone
7ème Vice-Présidente	<b>Camille VERNET-MORIN</b>	Transition énergétique
8ème Vice-Président	<b>Philippe LEDAIN</b>	Travaux sur les réseaux publics d'électricité
9ème Vice-Présidente	<b>Isabelle LEROY</b>	Service aux usagers et précarité énergétique

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

## COMMISSIONS INTERNES ET MEMBRES

À la suite de l'élection des membres du Bureau Syndical, Madame la Présidente doit proposer au Comité Syndical du 11 juin prochain, les domaines d'intervention et la composition de chacune des commissions internes prévues à l'article 6.3 des statuts du syndicat.

Madame la Présidente propose donc au Bureau Syndical un échange autour des éléments qu'elle souhaite soumettre au Comité Syndical et notamment lui proposer que ces commissions soient composées de 5 à 7 membres.

*De ces échanges, le Bureau Syndical propose de soumettre au Comité Syndical la création des commissions internes, sous le format suivant :*

Commissions	Domaines d'interventions	Membres
<b>Développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides aux raccordements des activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux,</li> <li>- Aides aux raccordements des sites de production ENR (Panneaux photovoltaïques, unités de méthanisation ...),</li> <li>- Aides aux déplacements des ouvrages,</li> <li>- Echanges avec les élus qui présentent à la commission les projets de lotissements communaux,</li> <li>- Elaboration du barème tarifaire SDEC ÉNERGIE pour les raccordements avant notification à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE),</li> <li>- Contribution aux PLUi et au AU/CU : impact sur le développement et capacité des réseaux.</li> </ul>	HEURTIN Jean-Yves BOUGAULT Rémi BOUJRAD Abderrahman GUEGUENIAT Franck VAUTIER Dominique
<b>Concessions Électricité et Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler les concessionnaires dans le cadre de mission de contrôle annuelle et de contrôles ponctuels (Valorisation des remises gratuites VRG, redevances, redevances d'occupation du domaine public RODP...)</li> <li>- Négocier les évolutions des ensembles contractuels (conventions de concession, cahier des charges, annexes, autres conventions)</li> <li>- Participer au développement de la méthanisation.</li> </ul>	BOUGAULT Rémi ABDESLAM Edith GODIER Edith LECERF Marc TURBATTE Béatrice
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation, exécution et suivi des trois budgets,</li> <li>- Gestion des principales recettes : accise sur l'électricité, redevances, fonds de concours ...,</li> <li>- Gestion des dépenses : programmes d'investissements, politique d'aides financières,</li> <li>- Gestion patrimoniale des immobilisations et des subventions, suivi des inventaires...,</li> <li>- Analyse financière des activités et des services.</li> </ul>	LECERF Marc GODIER Edith HEURTIN Jean-Yves LEDAIN Philippe MOUROCQ Angélique
<b>Éclairage public et signalisation lumineuse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, modernisation, maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public (EP) et de signalisation lumineuse (SL),</li> <li>- Respect des éco systèmes (trame noire...),</li> <li>- Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...),</li> <li>- Proposition de budget, d'aides financières, de forfaits de maintenance et des Conditions Techniques Administratives et Financières (CTAF) liés aux services,</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (programmation, engagement, mandatement),</li> <li>- Définition et suivi des marchés publics (consultation, sous-traitance, reconduction),</li> <li>- Analyse des opportunités de développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public (ex : Déploiement des contrôleurs, Centre de Sécurité Urbain mutualisé pour la vidéo protection, ...).</li> </ul>	GUILLOUARD Jean-Luc CHERON Denis CROTEAU Régis DELIQUAIRE Régis GUIMBRETIERE Hervé LEPAULMIER Jean VAUTIER Dominique
<b>Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les créations, modifications ou suppressions de postes au sein des services,</li> <li>▪ Travaux sur la rémunération des agents, notamment,</li> <li>▪ Le régime indemnitaire (RIFSEEP), les plafonds, les modalités de versement en cas d'arrêt de travail, de Congé Longue maladie ou de temps partiel thérapeutique, par exemple,</li> <li>▪ Les participations employeur à protection sociale complémentaire (dispositifs de mutuelle et de prévoyance),</li> <li>▪ La valeur faciale des titres restaurants,</li> <li>▪ Les évolutions du règlement intérieur des services,</li> <li>▪ La présentation du plan de formation annuel,</li> <li>▪ Les sujets relatifs à la médecine préventive.</li> </ul> </li> <li>- Ressources numériques et logistiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élaboration d'un schéma directeur des investissements informatiques,</li> <li>▪ La sécurité du système d'information,</li> <li>▪ Le déploiement d'applicatifs structurants : logiciels métiers ...,</li> <li>▪ Le développement et les évolutions technologiques d'outils cartographique : Mapéo et PCRS.</li> </ul> </li> </ul>	LEPAULMIER Jean CHERON Denis GODIER Edith PAVLOVIC Nicolas VERNET-MORIN Camille
<b>Mobilités bas carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'avancement du Schéma directeur de déploiement des bornes de recharge (SD IRVE),</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (engagement, mandatement des programmes de travaux),</li> <li>- Analyse des demandes des communes pour l'intégration d'une borne au SD IRVE,</li> <li>- Avis sur les demandes de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques,</li> <li>- Elaboration des grilles tarifaires pour la recharge des véhicules sur le réseau Mobisdec,</li> <li>- Veiller au bon fonctionnement du réseau Mobisdec et à la qualité de la maintenance,</li> <li>- Analyser les opportunités de développement de nouveaux services (ex : autopartage, borne pour vélo électrique...</li> </ul>	COTHIER Florence BERTAIL Etienne CROTEAU Régis GUIMBRETIERE Hervé LEROY Isabelle

<b>Transition Énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupement d'achat d'énergies,</li> <li>- Efficacité énergétique des bâtiments publics : Conseil en énergie partagé (CEP) ; rénovations énergétiques via un mandat de maîtrise d'ouvrage, appels à projets PROGRES (établissements scolaires) et SPRINT (équipements sportifs),</li> <li>- Energies Renouvelables : conseils, installations de production, création de la SEM, investissements dans des sociétés de projets, nouvel accompagnement sur les boucles d'Autoconsommation Collective (ACC),</li> <li>- Planification énergétique : suivi des plans climat, partenariats avec les EPCI (PACTE),</li> <li>- Animation de la commission consultative pour la transition énergétique (CCTE), compétence contribution à la transition énergétique (CTE), partenariats divers.</li> </ul>	VERNET-MORIN Camille ABDESLAM Edith BOUJRAD Abderrahman CHAUVIN Emilie TURBATTE Béatrice
<b>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité,</li> <li>- Réalisation de renforcement et d'extension du réseau d'électricité,</li> <li>- Elaboration d'effacement coordonné des réseaux,</li> <li>- Proposition de budget et d'aides financières,</li> <li>- Suivi budgétaire de l'activité (programmation, engagement, mandatement),</li> <li>- PPI : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACÉ,</li> <li>- Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier,</li> <li>- Définition et suivi des marchés publics (consultation, sous-traitance, reconduction),</li> <li>- Conventions particulières - DTMO</li> </ul>	LEDAIN Philippe CHAUVIN Emilie COTHIER Florence GUILLOUARD Jean-Luc LEPAULMIER Jean PAVLOVIC Nicolas
<b>Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la précarité énergétique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aides au règlement des impayés d'énergies dans le cadre du fonds solidarité énergie (FSE) et via des partenariats avec des associations caritatives,</li> <li>▪ appel à projets SOLENE : des aides à la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social,</li> <li>▪ aides, pour les ménages précaires, à la rénovation énergétique de leurs logements,</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation des scolaires et du grand public (Maison de l'énergie) : Escape Game « Mission énergie », animations scolaires PROGRES, ateliers de la Fabrique énergétique, prêt de l'exposition nomade « 2050 »,</li> <li>- Préparation des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) de l'électricité et du gaz.</li> </ul>	LEROY Isabelle BERTAIL Etienne DELIQUAIRE Régis GUEGUENIAT Franck MOUROCCQ Angélique

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONSTITUTION DES LISTES

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 18 mai dernier a validé les modalités de dépôt des candidatures pour la CAO et la CSDP en fixant sa date limite au 10 juin 2026 à 18h.

Dans cet objectif, Madame la Présidente propose de constituer une liste qui sera déposée à l'issue de cette séance.

*Après échanges, le Bureau Syndical propose de déposer la candidature des listes suivantes :*

COMMISSIONS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES - CAO</b>  Présidente : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Denis CHERON Philippe LEDAIN Jean LEPAULMIER Jean-Luc GUILLOUARD Florence COTHIER	Jean-Yves HEURTIN Edith ABDESLAM Régis DELIQUAIRE Dominique VAUTIER Hervé GUIMBRETIERE
<b>COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP)</b>  Présidente : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Béatrice TURBATTE Nicolas PAVLOVIC Emilie CHAUVIN Régis DELIQUAIRE Régis CROTEAU	Dominique VAUTIER Jean LEPAULMIER Philippe LEDAIN Rémi BOUGAULT Isabelle LEROY

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le SDEC ÉNERGIE crée une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics que le syndicat confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'il exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle comprend des membres du Bureau Syndical ainsi que des représentants d'associations locales. La CCSPL permet de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de préparer une proposition de représentation du syndicat à soumettre au Comité Syndical du 11 juin prochain.

*Après échanges, pour ce qui concerne le Syndicat, le Bureau Syndical propose de soumettre au Comité Syndical la représentation suivante sachant que les membres des associations locales sont donnés à titre indicatif :*

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>Membres du SDEC ÉNERGIE</b>	<b>Présidente :</b> Catherine GOURNEY-LECONTE Rémi BOUGAULT Denis CHERON Abderrahman BOUJRAD Dominique VAUTIER Régis DELIQUAIRE	Emilie CHAUVIN Franck GUEGUENIAT Edith ABDESLAM Etienne BERTAIL Isabelle LEROY
<b>Membres des Associations locales :</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Union Départementale de la CLCV	Valérie LOUCHE	Moïse RENIER
Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Daniel BOUCHARD	Guy BERNAGOU
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	Michel HORN	Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	Guillaume FERÉY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne	Bruno CHOIX	Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	<i>Désignation courant juin</i>	

## COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE (CCTE)

Madame la Présidente rappelle que cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Elle est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants du SDEC ÉNERGIE et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP) inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

L'ensemble des EPCI à FP ayant nommé chacun leurs deux représentants à cette commission, il sera proposé que le collège des membres de la CCTE des élus du Comité Syndical soit désigné par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les élus du Bureau Syndical qui auront été précédemment désignés par leur EPCI pour le représenter au sein de la CCTE, ne pourront pas représenter le syndicat.

Un webinaire d'information est programmé le 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 11h00 à l'attention des représentants au Comité Syndical.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## COMMISSION D'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT

---

La commission départementale d'intégration des réseaux aériens et des ouvrages électriques dans l'environnement est une initiative partenariale visant à l'échelle du département, l'organisation et le financement des effacements coordonnés des réseaux aériens.

Elle est donc un outil au service des communes permettant, sous une maîtrise d'ouvrage unifiée du SDEC ÉNERGIE, l'optimisation des dépenses, la maîtrise des délais et la qualité d'exécution des travaux.

Animée par le syndicat, elle regroupe ENEDIS, ORANGE, le CD14 et le SDEC ÉNERGIE. Le syndicat est représenté par sa Présidente ou son représentant et par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants par catégorie de commune : A, B et C.

Madame la Présidente propose aux élus du Bureau Syndical de se positionner pour représenter le syndicat dans cette commission, sachant que le Comité Syndical sera en charge de valider cette proposition.

*Après échanges, le Bureau Syndical propose de soumettre au Comité Syndical la représentation suivante :*

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER	Commune A : Camille VERNET-MORIN
Commune B : Edith ABDESLAM	Commune B : Philippe LEDAIN
Commune C : Florence COTHIER	Commune C : Hervé GUIMBRETIERE

## COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

---

Le Comité Social Territorial est l'instance de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Son déploiement intervient dans l'administration à la suite des élections du 8 décembre 2022 visant à renouveler les instances dans la fonction publique. Elle devient ainsi la seule instance compétente pour débattre des sujets collectifs obligatoirement instituée dans les collectivités territoriales employant au moins 50 agents.

Le Bureau Syndical du 13 mars 2026 a fixé le nombre de représentants du personnel titulaires à trois, et un nombre égal de représentants du personnel suppléants et décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Madame la Présidente nommera les représentants de la collectivités par arrêté, comme suit :

		MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Secrétaire : Sabrina MARIAGE Agents : Alban RAFFRAY, Jérôme DANIEL, Cécile DEMARQUE	<b>Représentants de la collectivité</b> <i>(Désignation par arrêté)</i> <b>Suppléance Présidence :</b> Jean LEPAULMIER	<b>Titulaires :</b> Catherine GOURNEY-LECONTE Jean LEPAULMIER Edith GODIER	<b>Suppléants :</b> Denis CHERON Nicolas PAVLOVIC Hervé GUIMBRETIERE
	<b>Représentants du personnel</b> <i>(Élections)</i>	<b>Titulaires :</b> Elise LAURENT François THOMAS Aurélien DESPRE	<b>Suppléants :</b> Mickaël BORDE Alicia PRINGAULT Maxime RODRIGUEZ

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

#### REPRESENTATION DU SYNDICAT DANS LES DIFFERENTS COMITES DE PILOTAGES, ORGANISMES EXTERIEURS ET DANS LES SOCIETES DE PROJETS

Pour rappel, la désignation de représentants du syndicat dans les organismes extérieurs est, selon les cas, effectuée soit par le Comité Syndical, soit par la Présidente.

Cette désignation relève de la Présidente dans tous les cas où les textes particuliers régissant l'organisme extérieur considéré lui donnent expressément cette compétence. En revanche, la désignation relève du Comité Syndical, dans le cas où les textes régissant l'organisme extérieur en cause l'ont prévu et dans tous les autres cas où l'autorité habilitée à procéder à la désignation ne serait pas mentionnée.

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical de soumettre les différentes représentations à la délibération du Comité Syndical du 11 juin prochain.

Après échanges, le Bureau Syndical propose de soumettre au Comité Syndical les représentations suivantes :

INSTANCES / ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS
<b>Comité national d'action sociale (CNAS)</b> Le Comité National d'Action Sociale porte de nombreuses actions sociales en faveur des personnels territoriaux	Jean LEPAULMIER Sandrine BONNEGENT
<b>Conseil d'exploitation des régies</b> Agent : Alban RAFFRAY, Jérôme DANIEL Le SDEC ÉNERGIE est dotée de compétences que sont la production d'énergies renouvelables (vente de l'énergie produite) mais aussi la mobilité bas carbone (vente pour l'utilisation de bornes de recharges électriques). Ces activités présentent un caractère lucratif et commercial et à ce titre, justifient la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dont le mode de gestion directe retenu par le syndicat est la régie dotée de l'autonomie financière.	Catherine GOURNEY-LECONTE Florence COTHIER Camille VERNET-MORIN Abderrahman BOUJRAD Marc LECERF Hervé GUIMBRETIERE
<b>Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)</b> Composée d'élus communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux ainsi que de parlementaires, la CDCI représente et favorise la coopération entre les communes et les intercommunalités de tout le département. Elle rend des avis sur certaines procédures intercommunales telles que les projets de création de structures, les projets de fusion et les demandes de retraits dérogatoires.	Béatrice TURBATTE

<b>Comité Régional de l'Énergie Normandie (CRE)</b> <i>(Instance Régionale)</i>	Instance Régionale chargée de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.	Titulaire : Catherine GOURNEY LECONTE Suppléante : Florence COTHIER
<b>Coordination régionale de l'information géographique (CRIGE) (Instance Régionale)</b> <i>Agent : François THOMAS</i>	Ses membres sont les acteurs normands, publics ou privés, concernés et intéressés par les actions de mutualisation autour de l'information géographique.	Hervé GUIMBRETIERE
<b>Comité Stratégique de Mapéo Calvados (COSTRA)</b> <i>Agents : Jérôme DANIEL : François THOMAS</i>	MAPEO est une plateforme cartographique mutualisée entre le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados. Elle a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer aux collectivités des données géographiques exhaustives et évolutives sur leurs domaines de compétences respectifs, ainsi que celles de leurs partenaires respectifs,</li> <li>- faciliter la diffusion et la consultation des données géographiques sur l'ensemble du département,</li> <li>- permettre à des structures non pourvues de SIG de diffuser leurs données géographiques sur le portail cartographique mutualisé.</li> </ul>	Hervé GUIMBRETIERE Nicolas PAVLOVIC
<b>Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)</b>	Association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Énergie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz ...</li> <li>- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI...</li> <li>- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,</li> <li>- Déchets : gestion et valorisation des déchets (biométhane...).</li> </ul>	Catherine GOURNEY-LECONTE
<b>Territoire Énergie Normandie (TEN)</b> <i>Agent : Alban RAFFRAY</i>	Le 2 octobre 2015, à l'initiative du SDEC ÉNERGIE, est créée le TEN – Territoire Énergie Normandie - qui regroupe les 5 syndicats d'énergie de la Région Normandie (SDEC ÉNERGIE, SIEGE 27, SDEM50, TE61 et le SDE76). Il s'agit, au travers de cette entente régionale, de mettre en commun des savoirs, des moyens et des informations pour créer les synergies nécessaires pour accompagner les collectivités en matière de transition énergétique, et ce, dans le cadre de partenariats avec notamment la Région, les EPCI à FP, l'ADEME...	Catherine GOURNEY-LECONTE Jean-Luc GUILLOUARD Rémi BOUGAULT
<b>Fonds de Solidarité pour l'Énergie (FSE)</b>	Le SDEC ÉNERGIE est un des contributeurs au Fonds de Solidarité pour l'Énergie - Électricité, gaz et eau et, à ce titre, est présent dans la gouvernance de ce fonds, géré par le Conseil départemental du Calvados.	Isabelle LEROY
<b>AFE – Association Française de l'Éclairage</b>	Les collectivités parties prenantes dans l'éclairage, les institutions, l'État et les professionnels sont réunis au sein de cette association pour partager leurs retours d'expériences et les meilleures pratiques. Son ancrage territorial, via ses 15 délégations en région, permet à l'association de fédérer et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes sur les meilleures pratiques de l'éclairage issues du terrain dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.	Jean-Luc GUILLOUARD

<b>BIOMASSE-Normandie</b> Agent : Alban RAFFRAY	Association qui œuvre au développement de projets innovants permettant de valoriser les ressources organiques des territoires.	Catherine GOURNEY-LECONTE
<b>Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)</b>	Créée conjointement par l'État, la Région, l'Office Français de la Biodiversité, la ComUE normande et les 5 départements, le GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable accompagne les acteurs normands souhaitant s'engager dans la préservation et la reconquête de la biodiversité, la transition économique, écologique, sociale et climatique.	Florence COTIER
<b>COGITO</b>	Réseau régional des acteurs et actrices de la culture scientifique, technique et industrielle. Cette communauté vise à permettre aux citoyens et citoyennes de comprendre le monde actuel et de se préparer à vivre dans celui de demain.	Abderrahman BOUJRAD

<b>SAS SolisDEC</b> <b>Société par Actions Simplifiée</b> <b>Objet : expérimenter les ombrières de moyenne puissance</b>	<b>MEMBRES</b>	
	<b>Assemblée Générale</b>	<b>Comité de Direction</b>
<b>SEE YOU SUN</b>	François GUERIN	François GUERIN Kevin AUBRY
<b>SDEC ÉNERGIE</b>	Titulaire : Edith ABDESLAM Suppléant : Franck GUEGUENIAT	Jérôme DANIEL
<b>ENERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT</b>	Olivier FRANCOIS-MARTIN	Erwan BOUMARD

<b>SAS Nacre Énergie</b> <b>Société par Actions Simplifiée</b> <b>Objet : production et vente d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque</b>	<b>MEMBRES</b>	
	<b>Assemblée Générale</b>	<b>Conseil d'Administration</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE</b>	Thông DAO Cassandre JOUY Philippe CHANU Thomas DUPONT-FEDERICI Jean-Luc GUILLOUARD Thierry VASSE Jean-Pierre PAILLETTE Eric BOSMEL Alain DUVAL	Thông DAO Thomas DUPONT-FEDERICI Jean-Luc GUILLOUARD Philippe CHANU
<b>SDEC ÉNERGIE</b>	Catherine GOURNEY-LECONTE Edith ABDESLAM Jean-Yves HEURTIN Abderrahman BOUJRAD Camille VERNET-MORIN Hervé GUIMBRETIERE Béatrice TURBATTE Dominique VAUTIER	Catherine GOURNEY-LECONTE Jean-Yves HEURTIN Hervé GUIMBRETIERE Abderrahman BOUJRAD
<b>Société SAEM NORMANDIE AMENAGEMENT</b> Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration	Pascale HUYGHE-DOYERE Nicolas AUBERT Charlotte JOLY	Pascale HUYGHE-DOYERE

## REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle assemblée suite aux élections du 18 mai dernier, le code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE de son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter des élections.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre le projet de règlement qui leur est remis sur table, à l'approbation du Comité Syndical. Ce projet a fait l'objet d'une relecture par les conseils juridiques du syndicat.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## III. TRAVAUX DES SERVICES

### FINANCES

#### FRAIS DE DEPLACEMENT DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs, de la commission consultative pour la transition énergétique et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais sont remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

Ces dispositions s'appliquent également aux membres percevant des indemnités de fonction (loi du 27 décembre 2019).

Pour un remboursement systématique, les représentants au Comité Syndical devront transmettre à la Direction Générale du Syndicat un relevé d'identité bancaire et un justificatif de propriété indiquant la puissance fiscale du véhicule.

En cas de changement de véhicule ou d'établissement bancaire, de nouveaux justificatifs devront être transférés dans les plus brefs délais.

Les valeurs en vigueur (*arrêté du 29 mai 2026 portant majoration temporaire des taux d'indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006*) sont présentées comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
de 5 CV et moins	0,33 €/km	0,41 €/km	0,24 €/km
de 6 CV et 7 CV	0,42 €/km	0,53 €/km	0,31 €/km
de 8 CV et plus	0,46 €/km	0,57 €/km	0,33 €/km

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm <sup>3</sup> )	0,16 €/km
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0,13 €/km

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

---

Sur le fondement de l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales, la Présidente et les Vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, peuvent recevoir des indemnités de fonction dans les conditions fixées par le Comité Syndical.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président.

Le SDEC ÉNERGIE est un établissement public de coopération intercommunale, sans fiscalité propre, dont la population est supérieure à 200 000 habitants, il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical l'application du barème mentionné à l'article R 5212-1 du CGCT, soit :

- pour la Présidente, un taux maximum de 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les Vice-Présidents un taux maximum de 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIER

---

Le règlement budgétaire et financier est un référentiel obligatoire pour les collectivités qui ont adopté l'instruction budgétaire M57. Il a pour objectif de :

- Préciser l'application de la réglementation comptable,
- Formaliser les procédures internes au SDEC ÉNERGIE de gestion budgétaire et comptable,
- Communiquer ces procédures aux élus et aux agents.

A ce titre, le règlement budgétaire et financier est un outil de pilotage permettant de :

- Viser la performance financière du syndicat pour faciliter les orientations et les arbitrages des instances de décisions ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité comptable ;
- Identifier les enjeux financiers et d'engager un travail de prospective financière ;
- Répondre à la montée en puissance des exigences nouvelles de la gestion financière publique en matière de qualité, de régularité et de sincérité de ces comptes.

Le règlement budgétaire et financier est structuré en quatre parties : le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle et la gestion patrimoniale.

Il ne se substitue pas à la mise en place d'un contrôle interne ainsi qu'à la réglementation générale en matière de comptabilité et finance publique. Il la précise et l'adapte quand cela est possible.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté, par délibération du Comité Syndical du 24 mars 2022, son Règlement Budgétaire et Financier, dans le cadre du passage à la nomenclature « M57 » et à l'établissement du Compte Financier Unique.

Le règlement budgétaire et financier doit être voté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante et peut être mis à jour selon les besoins du syndicat et/ou les évolutions de la réglementation comptable.

Le détail de ce référentiel est présenté aux membres du Bureau Syndical en annexe de la note de synthèse jointe à leur convocation.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## PERCEPTION DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE : COMMUNE D'ORBEC

---

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le SDEC ÉNERGIE perçoit de plein droit l'accise sur l'électricité à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants, ou pour lesquelles il percevait la taxe au 31 décembre 2010 (principe dit de cristallisation).

Pour les autres communes, l'accise sur l'électricité peut être perçue par le syndicat, en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes.

La commune d'Orbec ayant dépassé le seuil démographique de 2 000 habitants, perçoit l'accise sur l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A l'issue de la rencontre entre élus de la commune d'Orbec et représentants du SDEC ÉNERGIE, le 9 avril 2026, il a été convenu que le syndicat percevrait et conserverait la totalité du montant de l'accise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette décision fera l'objet d'une délibération du conseil municipal d'Orbec qui se réunit ce 5 juin 2026.

Le Comité Syndical sera donc invité à se prononcer de manière concordante pour que le SDEC ÉNERGIE perçoive et conserve la totalité du produit de l'accise sur l'électricité de la commune d'Orbec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

---

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour rappel, le financement par fonds de concours se substitue totalement aux modalités de paiement par « étalement de charges » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical devra se prononcer sur les 72 nouveaux projets présentés par 50 communes, dont la liste est jointe en annexe de la note explicative de synthèse pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 5 138 237.20 € HT
- Montant de la participation communale : 2 751 010.96 €
  - Montant des fonds de concours : 2 698 290.96 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 52 720.00 €

*Le Bureau Syndical valide cette liste qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

**CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ****CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN- TERME I**

La convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente conclue le 29 juin 2018 prévoit le versement d'une redevance de concession en deux parties :

- une redevance dite de fonctionnement « R1 »,
- et une redevance dite d'investissement « R2 ».

La redevance R2 fait intervenir un certain nombre de valeurs, dont le terme I.

Le terme I, représente le montant des dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre les dispositions légales relatives à la transition énergétique afin de différer ou d'éviter le renforcement du réseau public de distribution concédé. Ces dépenses portent notamment sur des investissements sur le réseau d'éclairage public répondant à plusieurs conditions d'éligibilité. Les dépenses hors taxes prisent en compte pour la redevance de l'année N sont celles mandatées au titre de l'année pénultième par le SDEC ÉNERGIE, mais aussi celles de ses membres (communes ou EPCI).

ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont signé le 22 décembre 2022 une première convention pour un référentiel commun – Terme I, arrivant à son terme le 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, la présente convention, qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et arriverait à son terme le 31 décembre 2030, reconduit les dispositions de la convention précédente et notamment définit :

- un référentiel commun précisant les critères d'éligibilité de certaines dépenses d'investissement réalisées par l'Autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, au terme I de la part R2 de la redevance de concession,
- le formalisme du processus de vérification des données.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

**CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT DE LA PCT SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS**

Enedis et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Au titre de cette convention, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, aux conditions du cahier des charges de concession annexé à ladite convention.

L'annexe 2 bis dudit cahier des charges précise les modalités de versement, par le gestionnaire du réseau de distribution à l'Autorité concédante, de la prise en charge des coûts de raccordement couverts par le TURPE lorsque l'Autorité concédante est maître d'ouvrage de travaux de raccordement, en application de l'article 5 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession.

Ce versement est équivalent à la Part Couverte par le Tarif (PCT) dont bénéficie le gestionnaire du réseau de distribution lorsqu'il est lui-même maître d'ouvrage des travaux de raccordement.

En application de ces dispositions, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ont conclu le 22 décembre 2022 une convention ayant pour objet de préciser les modalités opérationnelles liées au paiement de la PCT dont le terme a été fixé au 31 décembre 2026.

La convention proposée a pour objet de reconduire ces dispositions.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

#### **AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'ÉCHANGES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DU SDEC ÉNERGIE**

---

Au titre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

L'article 14 dudit cahier des charges (1°) organise les échanges entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire préalablement aux travaux.

Deux conventions en date du 29 juin 2018 et du 22 décembre 2022 ont fixé les modalités d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ÉNERGIE.

La durée de la convention du 22 décembre 2022 a été prorogée par trois avenants en date du 26 décembre 2023, 23 décembre 2024 et 9 janvier 2026.

L'avenant n°3 à la convention en vigueur arrivant à son terme le 31 décembre 2026, et considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat de prolonger de nouveau la durée de la convention d'échanges, dans l'attente de son adaptation à la suite de :

- l'expérimentation des modalités opérationnelles liées aux évolutions du PSEDO (Prescription de Sécurité de l'Exploitation au Donneur d'Ordre),
- de l'étude des évolutions qui pourraient intervenir en matière des formats d'échanges cartographiques (standard Starelec...) dans le cadre du dossier des ouvrages construits,
- de l'usage de l'outil e-Plans de dématérialisation des échanges,

Il sera proposé de la reconduire jusqu'au 31 mars 2027.

*Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

#### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'UNE PLATEFORME D'ECHANGE DEMATERIALISEE « E-PLANS »**

---

Enedis et le SDEC ÉNERGIE ont conclu une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente, le 29 juin 2018.

Au titre de cette convention, l'Autorité concédante a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au Concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'Autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Pour mener à bien des missions de maîtrise d'ouvrage et pour l'organisation de la construction des réseaux, les formats des différents documents, plans d'étude, dossiers administratifs, plans travaux et Plans Géoréférencés des Ouvrages Construits ont été adaptés à un usage par des moyens électroniques, précisé dans la charte de présentation et échanges électroniques.

Par ailleurs, la procédure d'établissement des ouvrages de distribution publique d'électricité a été modifiée par le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité abrogé par le décret du n° 2015-1823 du 30 décembre 2015 codifié aux articles R.323-25 et suivants du Code de l'énergie.

Il appartient au maître d'ouvrage des travaux d'organiser la consultation au titre des procédures de déclaration préalable et d'approbation à l'égard des services de l'État et de tous les services intéressés.

Dans ce contexte, Le Concessionnaire a créé et développé une application internet permettant de dématérialiser les échanges de données, afin de permettre un traitement plus rapide, plus simple et plus fiable des dossiers d'établissement d'ouvrages.

Les parties ont ainsi conclu le 22 décembre 2022 une convention ayant pour objet de définir le cadre juridique, technique et financier et les modalités d'échanges dans lequel le Concessionnaire met à disposition de l'Autorité concédante l'application e-Plans, outil de dématérialisation des échanges relatifs à l'établissement de nouveaux ouvrages de distribution publique d'électricité.

Cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2026, il sera proposé de reporter le terme de cette convention au 31 mars 2027 afin de prendre en compte les conclusions de l'expérimentation menée afin de déterminer l'impact des évolutions du PSEDO (Prescription de Sécurité de l'Exploitation au Donneur d'Ordre) sur le déroulement des chantiers sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

*Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## **AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION ET AUTRES PRESTATIONS**

---

Pour rappel, le 21 février 2024, le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont signé une convention relative aux interventions sous tension.

Le 13 février dernier, Enedis a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension pour 2026 qui emporte une évolution des prix unitaires comprise entre -0,2 % et 6,7 %, soit une augmentation moyenne de 0,96%.

Le Bureau Syndical proposera que cette convention, conclue de gré à gré, soit modifiée par avenant afin d'approuver ce nouveau bordereau de prix, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2026 jusqu'au 31 mars 2027.

*Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

## **CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES D'UN RACCORDEMENT AU RESEAU GAZ FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE**

---

La société SAS LA VERTE ABBAYE développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Noron-l'Abbaye et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau public de distribution de gaz.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Falaise, qui a transféré sa compétence « Gaz » au SDEC ÉNERGIE. Ce réseau de distribution a été concédé à GRDF par un contrat de concession signé le 15 décembre 1997 pour une durée de trente ans.

Afin de pouvoir atteindre le réseau public de distribution de gaz situé sur la commune de FALAISE, les ouvrages de raccordement de l'Installation de production traverseront les communes de Noron-l'Abbaye, Saint-Martin-de-Mieux, et Saint-Pierre-du-Bû. Ces communes qui ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire ont confié leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de Noron-l'Abbaye, Saint-Martin-de-Mieux, et Saint-Pierre-du-Bû, les Parties entendent rattacher les ouvrages de raccordement réalisés sur ces communes au réseau de distribution situé sur la commune de FALAISE.

Le SDEC ÉNERGIE et GRDF conviennent d'inclure les ouvrages de raccordement ainsi construits dans le champ de la Concession de distribution.

Le projet de convention permet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages définis à l'article 2 sont réalisés et exploités sur le territoire des communes de Noron-l'Abbaye, de Saint-Martin-de-Mieux, et Saint-Pierre-du-Bû pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

La convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz des communes de Noron-l'Abbaye, de Saint-Martin-de-Mieux, et Saint-Pierre-du-Bû, et ne lui permet pas de desservir des clients consommateurs situés sur ces communes ni d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2 de la Convention.

Les ouvrages nécessaires sont décrits ci-après :

Ouvrages de raccordement :

- MPC pression 10 bars en PE (polyéthylène) de diamètre 160
  - Longueur :
    - Saint-Pierre-du-Bû (code INSEE : 14649) : 261 mètres
    - Saint-Martin-de-Mieux (code INSEE : 14627) : 1 244 mètres
    - Noron-l'Abbaye (code INSEE : 14467) : 1 681 mètres
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de Noron-l'Abbaye.

Il est rappelé que la convention ne dispense pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du Code de la voirie routière, et que GRDF devra donc, avant toute réalisation des travaux, déposer une demande d'accord technique auprès des services compétents.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 11 juin 2026.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans aucune observation, Madame la Présidente lève la séance à 11h50, en rappelant que la prochaine assemblée se réunira le jeudi 2 juillet 2026.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE